

DELIBERATION 79/127 : MATERIEL D'ENTRETIEN DES ECOLES

Sur proposition de Monsieur DEMESY, 3ème Adjoint, chargé de l'entretien des bâtiments communaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à procéder à l'achat auprès de l'entreprise JABOT, Zone Industrielle de LUDRES, et suivant un devis N° 79/231 du 3 Août 1979 :

. d'une monobrisse MOTOCLEAN type mini 2000, pour une dépense de 4 284 F T.T.C.

. d'un aspirateur eau et poussières MOTOCLEAN type mini 1900 pour une dépense de 3 148 F T.T.C.

la livraison du matériel interviendra en Janvier 1980, compte-tenu des délais de livraison.

- Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 1980.